



**CODIFICATION ADMINISTRATIVE
DU RÈGLEMENT N° 2025-465**

Règlement décrétant la tarification 2026
pour le financement de certains biens, services ou activités

Mise à jour : 1^{er} juin 2026

N° DU RÈGLEMENT	DATE D’ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2025-465	2025-12-04	2025-12-09
2026-465-1	2026-05-25	2026-05-28
2026-465-2	2026-09-21	2026-09-23

Le lecteur est avisé que le présent document est une codification administrative du règlement. Il intègre les modifications apportées par les règlements apparaissant au tableau ci-dessus. Elle n’a aucune valeur légale. Seules les copies du règlement revêtues du sceau de la Ville et signées par le greffier de la Ville ont une valeur légale. Toute erreur ou omission dans cette version ne pourra être opposable à la Ville.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-465 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION 2026
POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES, ACTIVITÉS
ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-436
ET SES AMENDEMENTS

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2 Le présent règlement remplace le règlement numéro 2024-436 et ses amendements.
- ARTICLE 3 La tarification des biens et services municipaux offerts par la Ville est établie selon les sections A à E et l'annexe 1, jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante, comme ci-reproduites.
(2026-465-1, art.1; 2026-465-2, art.1)
- ARTICLE 4 Tout bien, service ou activité non prévu au présent règlement est facturé au coût réel additionné des frais d'administration prévus à l'article 5 du présent règlement, à moins qu'il n'en soit décrété autrement dans une loi ou un règlement.
- ARTICLE 5 Toutes les directions de la Ville qui effectuent de la facturation de biens et services doivent ajouter à ladite facturation, lorsqu'applicable, un montant représentant 15 % de celle-ci, et ce, à titre de frais d'administration. Malgré ce qui précède, aucuns frais d'administration ne sont chargés aux organismes à but non lucratif de Boucherville.
- ARTICLE 6 Tout tarif prévu au présent règlement a préséance sur tout autre tarif visant le même objet prévu à tout autre règlement.
- ARTICLE 7 Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité, sont imposés et prélevés de toute personne qui utilise lesdits biens ou services ou bénéficie desdites activités et ils incluent les taxes applicables.
- ARTICLE 8 Toute créance impayée porte intérêt à raison de 7 % par an à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées.

TABLE DES MATIÈRES

LÉGENDE.....3

SECTION A – SECTION GÉNÉRALE.....4

SECTION B – SECTION PERMIS, AUTORISATIONS ET CERTIFICATS.....5

SECTION C – SECTION SERVICES TECHNIQUES.....21

SECTION D – SECTION SPORTS ET LOISIRS.....23

SECTION E – SECTION LOCATION D’INSTALLATIONS ET DU MINIBUS
ET UTILISATION DE MACHINERIE.....26

LÉGENDE

H : habitation

H1 : habitation unifamiliale

H2 : habitation bifamiliale

H3 : habitation trifamiliale

H4 : habitation multifamiliale

H5 : habitation collective

PI : projet intégré

C : commerce

R : récréatif

P : public et institutionnel

ÉCO : milieu d'intérêt écologique

I : industriel

A : agricole

U : usage autorisé dans toutes les zones

Z : usage prohibé dans toutes les zones

SECTION A – SECTION GÉNÉRALE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
GÉNÉRALITÉS		
Utilisation d'un photocopieur, d'une imprimante ou d'un télécopieur		0,48 \$/page
Drapeau de la Ville		78,00 \$
COPIES PAPIERS DÉTENUES PAR LA MUNICIPALITÉ		
Règlement municipal		0,48 \$/page
Plan		4,85 \$/page
Reproduction de liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum		0,01 \$/nom
ATTESTATION ET AUTHENTIFICATION		
Assermentation ou déclaration solennelle		5,00 \$
Attestation/certificat de vie		Gratuit
Authentification de documents	Prix de base	5,00 \$
	Tarif pour chaque page additionnelle	0,48 \$
Attestation pour un ministère ou un organisme public	SAAQ, RACJ, MDDELCC, Domaine hydrique, ministère du Tourisme, etc.	276,50 \$
SERVICES FINANCIERS		
Problématique de traitement d'un chèque	Non encaissable par une institution financière	20,00 \$
	Postdaté ou retiré	11,00 \$
	Chèque retiré ou corrigé à la suite de la vente de la propriété ou du décès de l'émetteur	Sans frais
Recherche-perception de compte	Information manquante ou erronée, remboursements récurrents ainsi que transferts de paiement, à partir du deuxième avis	13,00 \$
Encaissement d'un chèque provenant d'une banque étrangère		24,00 \$
Relevé, état de compte et certificat de taxes pour transactions immobilières (professionnels et institutions financières)	Demande par fax ou en personne	160,00 \$
	Demande par Internet (portail des données immobilières)	Résidentiel 148,50 \$
		Autres 185,50 \$
Preuve d'endossement d'un chèque émis par la Ville		20,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour perception de taxes foncières		35,00 \$

SECTION B – SECTION PERMIS,
AUTORISATIONS ET CERTIFICATS

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION ¹			
Validation de la conformité réglementaire			
Validation de projet pour un bâtiment principal de catégorie H	Non remboursable, mais déductible si émission, dans la même année civile, d'un permis relativement au projet soumis		
	Construction		280,00 \$
	Agrandissement ou transformation		110,00 \$
Validation de projet visant un usage de catégorie I, U, C, R, P ou ÉCO	Non remboursable		453,00 \$
Validation de projet pour un bâtiment principal ou accessoire de catégorie A	Non remboursable, mais déductible si émission, dans la même année civile, d'un permis relativement au projet soumis		77,00 \$
Validation de projet relatif à l'affichage	Non remboursable		183,00 \$
Renouvellement de permis			
Renouvellement d'un permis de construction aux mêmes conditions pour un bâtiment non construit de catégorie H ayant déjà fait l'objet de l'émission d'un permis de construction ou travaux d'aménagements intérieurs inachevés	Coût par logement		71,00 \$
Renouvellement d'un permis de construction aux mêmes conditions pour un bâtiment non construit de catégorie I, U, C, R, P ou ÉCO ayant déjà fait l'objet de l'émission d'un permis de construction ou travaux d'aménagements intérieurs inachevés			453,00 \$
Renouvellement d'un permis de construction ou agrandissement de catégorie A	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher de 45 m² ou moins		79,00 \$
	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher supérieure à 45 m²		531,00 \$

¹ Pour toute demande de permis et de certificat, à l'exception de nouvelles constructions, le tarif est gratuit pour les OBNL.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Construction d'un bâtiment principal		
L'usage principal est la catégorie H	Première unité d'habitation	500,00 \$*
	<i>*Les coûts de raccordement et de nettoyage de rue doivent être ajoutés à cette somme.</i>	
	Prix pour chaque unité d'habitation additionnelle	280,00 \$
L'usage principal est la catégorie I, U, C, R, P ou ECO	Prix de base	453,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base ²	5,00 \$/m²
L'usage principal est la catégorie A	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher de 45 m² ou moins	79,00 \$
	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher supérieure à 45 m²	531,00 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal (incluant l'ajout d'aire de plancher ou d'une mezzanine)		
L'usage principal est la catégorie H	Incluant l'ajout d'un solarium	219,00 \$
L'usage principal est la catégorie I, U, C, R, P ou ÉCO	Prix de base	453,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base ²	5,00 \$/m²
L'usage principal est la catégorie A	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher de 45 m² ou moins	79,00 \$
	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher supérieure à 45 m²	531,00 \$
Transformation ou rénovation d'un bâtiment principal		
L'usage principal est la catégorie H	Incluant la construction, la rénovation ou l'installation d'équipement accessoire, lorsqu'un permis est requis	71,00 \$
L'usage principal est la catégorie I, U, C, R, P ou ÉCO	Prix de base	453,00 \$
	Tarif établi par tranche de 1 000 \$ en valeur de travaux et à ajouter au prix de base ²	5,00 \$
	Incluant la construction, la rénovation, ou l'installation d'équipement accessoire, lorsqu'un permis est requis	
L'usage principal est la catégorie A	Incluant la construction, la rénovation ou l'installation d'équipement accessoire, lorsqu'un permis est requis	74,00 \$

² Pour les demandes concernant un bâtiment dont l'usage principal est la catégorie **I, U, C, R, P** ou **ÉCO**, le coût maximal d'une demande est établi à 63 000,00 \$, auquel s'ajoutent les frais de base.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Bâtiment accessoire		
Construction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un garage privé ou abri d'auto détaché dont l'usage principal est la catégorie H		71,00 \$
Construction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire autre qu'un garage ou un abri d'auto détaché dont l'usage principal est la catégorie H		36,00 \$
Construction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est la catégorie I ou U	Prix de base	271,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base ³	5,00 \$/m²
Construction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est la catégorie C, R, P ou ÉCO	Prix de base	183,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base ³	5,00 \$/m²
Construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est la catégorie A	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher de 45 m² ou moins	79,00 \$
	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher supérieur à 45 m²	531,00 \$
Transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est la catégorie A		74,00 \$
Construction et équipements accessoires		
Construction, transformation ou installation d'une piscine dont l'usage principal est la catégorie H	Incluant l'enceinte et les équipements accessoires	71,00 \$
Construction, transformation ou installation d'une enceinte de piscine et équipements accessoires dont l'usage principal est la catégorie H		41,00 \$
Construction, installation ou rénovation d'un auvent pour un bâtiment de classe H5 ou pour un projet intégré comportant des bâtiments de classe H5	Tarif par demande, pour tout le projet	36,00 \$
Construction, agrandissement, transformation ou rénovation d'une aire de stationnement étagée	Prix de base	453,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base ³	5,00 \$/m²

³ Pour les demandes concernant un bâtiment dont l'usage principal est la catégorie **I, U, C, R, P** ou **ÉCO**, le coût maximal d'une demande est établi à 63 000,00 \$, auquel s'ajoutent les frais de base.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Construction et équipements accessoires (suite)		
Construction, transformation, installation ou modification d'un réservoir extérieur ou sous-terrain	Usage de catégorie autre que H	453,00 \$
Autres travaux		
Construction, transformation ou installation d'une antenne de télécommunication		1 625,00 \$
Construction, transformation ou aménagement d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées		183,00 \$
Construction, modification ou remplacement d'une installation de prélèvement des eaux (puits)		78,00 \$
Compteur d'eau (nouvelle installation ou travaux correctifs)	Usage de catégorie autre que H	Gratuit
Remplacement d'équipement de climatisation/réfrigération utilisant l'eau potable (travaux correctifs)	Prix de base	453,00 \$
	Montant à ajouter au prix de base, par tranche de 1 000 \$ en valeur de travaux ⁴	5,00 \$
Équipement de prétraitement (nouvelle installation ou travaux correctifs) (ex. : pièges à matières grasses, dessableur/décanteur, séparateur eau/huile)	Prix de base	453,00 \$
	Montant à ajouter au prix de base, par tranche de 1 000 \$ en valeur de travaux ⁴	5,00 \$
Système de récupération des eaux de lavage (lave-auto automatique)	Prix de base	453,00 \$
	Montant à ajouter au prix de base, par tranche de 1 000 \$ en valeur de travaux ⁴	5,00 \$
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION		
Bâtiment principal et bâtiment accessoire		
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal dont l'usage principal est la catégorie H		71,00 \$
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal dont l'usage est la catégorie C, R, P, A, ÉCO, I, U ou Z		386,00 \$
Démolition en tout ou en partie ou retrait d'un bâtiment accessoire ou équipement accessoire autorisé par la délivrance d'un permis dont l'usage est la catégorie H		Gratuit

⁴ Pour les demandes concernant un bâtiment dont l'usage principal est la catégorie **I, U, C, R, P** ou **ÉCO**, le coût maximal d'une demande est établi à 63 000,00 \$, auquel s'ajoutent les frais de base.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Bâtiment principal et bâtiment accessoire (suite)		
Démolition en tout ou en partie ou retrait d'un bâtiment accessoire ou équipement accessoire autorisé par la délivrance d'un permis dont l'usage est la catégorie C, R, P ou ÉCO		183,00 \$
Démolition en tout ou en partie ou retrait d'un bâtiment accessoire ou équipement accessoire autorisé par la délivrance d'un permis dont l'usage est la catégorie A	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher de 45 m² ou moins	73,00 \$
	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher supérieure à 45 m²	150,00 \$
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire dont l'usage est la catégorie I, U ou Z		271,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal dont l'usage principal est la catégorie H		71,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire dont l'usage est la catégorie C, R, P, A, ÉCO, I, U ou Z		386,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire ou équipement accessoire autorisé par la délivrance d'un permis		Gratuit
Démolition totale ou partielle ou retrait d'une antenne de télécommunication		778,00 \$
Implantation d'un nouvel usage ou changement d'usage principal ou complémentaire, occupation d'un local ou changement de propriétaire de l'entreprise occupant le local dont l'usage est la catégorie C, R, P, A, ÉCO, I, U ou Z		271,00 \$
Implantation, changement, ajout ou modification d'usage complémentaire pour la catégorie H	Incluant l'enseigne	78,00 \$
Exploitation d'un kiosque ou un étal de vente de produits de la ferme		183,00 \$
Élevage de poule(s) pour un usage complémentaire de la catégorie H		28,00 \$
Augmentation du nombre d'unités animales ou modification du type d'unité animale pour un usage de la catégorie A		154,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Affichage		
Enseigne pour un usage complémentaire, enseigne de signalisation touristique ou enseigne installée dans une fenêtre ou une vitrine	Tarif par demande	95,00 \$
Construction, installation, modification, réparation ou déplacement d'une enseigne ou d'un panneau-réclame		453,00 \$
Plan d'affichage d'ensemble approuvé par résolution du conseil municipal		Gratuit
Autres types de demande		
Réaliser ou modifier un aménagement paysager	Projet qui n'est pas en lien avec la délivrance d'un permis de construction	180,00 \$
Aménager ou modifier l'aménagement d'un café-terrasse ou d'un bar-terrasse		
Aménager ou modifier une aire de stationnement		
Aménager ou modifier une aire de chargement et de déchargement		
Aménager une aire d'entreposage		
Ériger, modifier ou réparer un mur de soutènement		95,00 \$
Démanteler ou retirer un réservoir		204,00 \$
Ériger ou modifier une clôture (excluant l'enceinte d'une piscine)	Usage des classes H1, H2 ou H3 ou usage de la catégorie A	Gratuit
	Usage des classes H4 ou H5 ou usage des catégories C, R, P ou ÉCO	180,00 \$
Démolir une piscine creusée		78,00 \$
Abattre un arbre		Gratuit
Déboisement		371,00 \$
Ouvrage ou travaux – rive, littoral ou zone inondable		
Usage des classes H1, H2 ou H3 ou usage de la catégorie A		78,00 \$
Usage des classes H4 ou H5 ou usage des catégories C, R, P, I ou ÉCO	Prix de base	180,00 \$
	Montant à ajouter au prix de base, par tranche de 1 000 \$ en valeur de travaux	4,00 \$

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
Déblai ou remblai			
Superficie inférieure ou égale à 2 500 m²			149,00 \$
Superficie supérieure à 2 500 m²			720,00 \$
Garantie financière pour décapage (déblai)	Montant par tranche de 1 000 m²		261,00 \$
Garantie financière pour les travaux de remblai	Montant par tranche de 1 000 m²		1 313,00 \$
DIVERS			
Nettoyage des rues			
Nettoyage des rues dans les secteurs en construction	Frais non remboursables, associés à une demande de permis, tarif par logement		225,00 \$
Raccordement ou branchement			
Raccordement d'un bâtiment résidentiel sur rue publique au réseau d'eau potable et égout	Frais non remboursables, associés à une demande de permis		269,00 \$
Raccordement pour les propriétés visées de la rue De Montbrun, tel que reproduit à l'annexe 1			31 361,00 \$
Réfection ou remplacement d'un/des branchement(s) privé(s) pour un usage de catégorie H , ÉCO ou A			Gratuit
Réfection ou remplacement d'un/des branchement(s) privé(s) pour un usage de catégorie C , R , P , I , U ou Z			449,00 \$
Commerce itinérant			
Permis de commerce itinérant			541,00 \$
Carte d'identification			23,00 \$
Coût de remplacement du permis de commerçant itinérant, perdu ou détruit			47,00 \$
Arrosage d'une nouvelle pelouse ou de plantations (pour une période de 15 jours)			
Usage de la catégorie H	Renouvelable une fois seulement pour une autre période de 15 jours, au même tarif		40,00 \$
Usage des catégories C , R , P , I , A , ÉCO ou U			101,00 \$
Arrosage d'une pelouse infestée devant être traitée au moyen d'un procédé biologique			13,00 \$
Utilisation extérieure de pesticides ou d'engrais			
Certificat d'autorisation annuel			1 049,00 \$
Certificat d'autorisation d'application de pesticides			43,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.)		
Demande d'autorisation		175,00 \$
Déclaration		87,00 \$
Rapport d'inspection pour un dossier au Tribunal administratif du logement (T.A.L.)		
Rapport d'inspection		286,00 \$
Changement ou ajout de numéro civique ou de suite		
Usage de la classe H1, H2 ou H3 ou de la catégorie A et OBNL		72,00 \$
Usage des classes H4 ou H5	Moins de 300 logements	269,00 \$
	300 logements et plus	538,00 \$
Usage des catégories C, R, P, I, ÉCO ou U		331,00 \$
Identification d'un local pour un usage des catégories C, R, P ou I	Tarif par local ou suite	89,00 \$
Ajout ou changement de numéro civique ou de local dans le cadre de la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation		Gratuit
Installation d'un ponceau permanent ou temporaire, aménagement d'un passage à gué ou mise en place d'un exutoire de drainage souterrain ou de surface		
Usage des classes H1, H2, H3 ou usage des A ou ÉCO		145,00 \$
Usage des classes H4 ou H5 ou usage des catégories C, R ou P	Prix de base	449,00 \$
	Montant à ajouter au prix de base, par tranche de 1 000 \$ en valeur de travaux	4,00 \$
Mise en place d'un projet à impact environnemental		
Projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau, installation d'un pont ou de tout ouvrage aérien, souterrain ou de surface qui croise un cours d'eau impliquant sa traversée par de la machinerie ou aménagement d'ouvrages permanents ou temporaires en bordure ou dans un cours d'eau		717,00 \$
Installation d'un embarcadère		
Installation d'un embarcadère		41,00 \$

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (N° 2018-291)			
Permis de lotissement périmètre d'urbanisation	Prix de base		150,00 \$
	Montant à ajouter au prix de base		0,15 \$/m²
Permis de lotissement en zone agricole	Pour chaque lot créé		369,00 \$
Permis de lotissement pour correction de lot			72,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PIIA (N° 2018-296)			
Validation de la conformité réglementaire			
Validation de la conformité aux règlements municipaux d'un projet assujetti au règlement de PIIA, pour la catégorie H et pour un OBNL			Gratuit
Validation de la conformité aux règlements municipaux d'un projet assujetti au règlement de PIIA, pour toute autre catégorie	Non remboursable		745,00 \$
Projet pour usage de catégorie H et pour un OBNL			
Projet soumis au PIIA, construction, agrandissement, transformation, rénovation ou autres travaux	Incluant les projets intégrés		Gratuit
Modification architecturale à un projet déjà approuvé			Gratuit
Projet pour un usage de catégorie C, R ou P			
Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal			737,00 \$
Transformation ou rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment ou d'une aire d'entreposage des matières résiduelles	Sans agrandissement		271,00 \$
	Incluant l'éclairage sur le bâtiment		
Aménagement extérieur	Aménagement paysager, aire de stationnement, aire de chargement et de déchargement, aire d'entreposage extérieur, équipement accessoire, bâtiment accessoire, etc.		176,00 \$
Projet d'affichage	Enseigne ou panneau-réclame		183,00 \$
Plan d'affichage d'ensemble			703,00 \$
Café-terrasse ou bar-terrasse			271,00 \$
Écran visuel (mur-écran pour équipement mécanique)			271,00 \$
Autres travaux ou projets soumis au PIIA			176,00 \$
Éclairage extérieur du site			745,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Projet pour un usage de catégorie I, U ou Z		
Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal		1 110,00 \$
Transformation ou rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment	Incluant l'éclairage sur le bâtiment	453,00 \$
Aménagement extérieur	Aménagement paysager, aire de stationnement, équipement accessoire	271,00 \$
Affichage	Enseigne ou panneau-réclame	183,00 \$
Plan d'affichage d'ensemble		703,00 \$
Autres travaux ou projets soumis au PIIA		183,00 \$
Éclairage extérieur du site		745,00 \$
Projet pour un usage de catégorie A ou ÉCO		
Construction ou agrandissement d'un bâtiment	Coût par superficie brute de plancher	
	0 à 200 m²	150,00 \$
	201 à 500 m²	291,00 \$
	501 à 5 000 m²	436,00 \$
	5 001 m² et plus	581,00 \$
Autres travaux ou projets soumis au PIIA		150,00 \$
Présentation subséquente d'un projet		
Présentation subséquente d'un projet, à la demande du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou du conseil municipal		Gratuit
Adaptation d'un immeuble		
Adaptation d'un immeuble à l'accessibilité sans obstacle		Gratuit
Garantie financière pour la conformité à un PIIA ⁵		
Construction ou agrandissement pour un usage de la catégorie H, sauf l'usage de la classe H1		1 344,00 \$/unité d'habitation
Transformation ou rénovation pour un usage de classe H4 ou H5		2 909,00 \$
Construction, agrandissement ou transformation pour un usage de catégorie P, C ou R	Tarif établi selon la superficie brute de plancher avec un minimum de 2 750 \$ et un maximum de 50 000 \$	17,00 \$/m²
Construction, agrandissement ou transformation pour un usage de la catégorie I	Tarif établi selon la superficie brute de plancher avec un minimum de 2 750 \$ et un maximum de 50 000 \$	6,00 \$/m²

⁵ La garantie financière n'est pas exigée pour un OBNL.

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
Garantie financière pour la conformité à un PIIA ⁶ (suite)			
Rénovation de l’enveloppe extérieure du bâtiment pour un usage de catégorie C, R, P ou I	Incluant l’éclairage sur le bâtiment		3 587,00 \$
Café-terrasse ou bar-terrasse			3 587,00 \$
Aire de jeux (garderie)			3 587,00 \$
Aire d’entreposage des matières résiduelles ou équipements divers			3 587,00 \$
Modification à une aire de stationnement ou aménagement de l’emplacement pour un usage de classe H4 ou H5 ou de catégorie C, R, P ou I			3 553,00 \$
Affichage d’une enseigne principale détachée			3 587,00 \$
Enseigne directionnelle			737,00 \$
Éclairage extérieur du site	Coût minimum		1 536,00 \$
	Coût maximum		15 364,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (N° 2018-295) ⁷			
L’usage principal est la catégorie H1	Nouveau projet		988,00 \$
	Correctif		708,00 \$
L’usage principal est la catégorie H2	Nouveau projet		988,00 \$
	Correctif		708,00 \$
L’usage principal est la catégorie H3	Nouveau projet		988,00 \$
	Correctif		708,00 \$
L’usage principal est la catégorie H4	Nouveau projet		2 196,00 \$
	Correctif		2 196,00 \$
L’usage principal est la catégorie H5	Nouveau projet		2 196,00 \$
	Correctif		2 196,00 \$
L’usage principal est la classe H/PI	Nouveau projet		2 216,00 \$
	Correctif		2 216,00 \$
L’usage principal est la classe C	Nouveau projet		2 707,00 \$
	Correctif		2 707,00 \$
L’usage principal est la classe R	Nouveau projet		2 707,00 \$
	Correctif		2 707,00 \$
L’usage principal est la classe C/PI	Nouveau projet		3 600,00 \$
	Correctif		3 600,00 \$
L’usage principal est la classe R/PI	Nouveau projet		3 600,00 \$
	Correctif		3 600,00 \$

⁶ La garantie financière n’est pas exigée pour un OBNL.
⁷ Une dérogation mineure est requise pour chacun des sujets visés ou des sujets associés, sauf pour un usage des classes **H1**, **H2** ou **H3** et un OBNL.

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (N° 2018-295) ⁸ (suite)			
L'usage principal est la classe P*	Nouveau projet		1 258,00 \$
	Correctif		901,00 \$
L'usage principal est la classe ÉCO*	Nouveau projet		1 258,00 \$
	Correctif		901,00 \$
L'usage principal est la classe I	Nouveau projet		3 600,00 \$
	Correctif		3 600,00 \$
L'usage principal est la classe A	Nouveau projet		1 040,00 \$
	Correctif		1 040,00 \$
L'usage principal est la classe U	Nouveau projet		3 600,00 \$
	Correctif		3 600,00 \$
L'usage principal est la classe Z	Nouveau projet		3 600,00 \$
	Correctif		3 600,00 \$
<i>*Pour un OBNL de classe P ou ÉCO</i>	Nouveau projet		596,00 \$
	Correctif		596,00 \$
DEMANDE DE SOLUTIONS DE RECHANGE EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (N° 2018-293) ^{9 10}			
L'usage principal est la catégorie H1			988,00 \$
L'usage principal est la catégorie H2			988,00 \$
L'usage principal est la catégorie H3			988,00 \$
L'usage principal est la catégorie H4			2 196,00 \$
L'usage principal est la catégorie H5			2 196,00 \$
L'usage principal est la classe H/PI			2 216,00 \$
L'usage principal est la classe C			2 707,00 \$
L'usage principal est la classe R			2 707,00 \$
L'usage principal est la classe C/PI			3 600,00 \$
L'usage principal est la classe R/PI			3 600,00 \$
L'usage principal est la classe P			1 258,00 \$
L'usage principal est la classe ÉCO			1 258,00 \$
L'usage principal est la classe I			3 600,00 \$

⁸⁻⁹ Une dérogation mineure est requise pour chacun des sujets visés ou des sujets associés, sauf pour un usage des classes **H1**, **H2** ou **H3** et un OBNL.

¹⁰ Aucun frais supplémentaire pour une demande de solution de rechange payée et reportée si étudiée dans la même année civile.

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
DEMANDE DE SOLUTIONS DE RECHANGE EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (N° 2018-293) ^{11 12} (suite)			
L'usage principal est la classe A			1 040,00 \$
L'usage principal est la classe U			3 600,00 \$
L'usage principal est la classe Z			3 600,00 \$
Garantie financière			
Garantie financière exigée avant l'émission d'un permis de construction (sauf H1 , H2 et H3)		Remboursable suivant l'attestation de conformité de travaux	15 822,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (N° 2018-297)			
Certificat d'autorisation			
Certificat d'autorisation de démolition			139,00 \$
Garantie financière			
Garantie financière		Tarif par logement	1 344,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS (N° 2018-298)			
L'usage principal est la catégorie H1			988,00 \$
L'usage principal est la catégorie H2			988,00 \$
L'usage principal est la catégorie H3			988,00 \$
L'usage principal est la catégorie H4			2 196,00 \$
L'usage principal est la catégorie H5			2 196,00 \$
L'usage principal est la classe H/PI			2 164,00 \$
L'usage principal est la classe C			2 707,00 \$
L'usage principal est la classe R			2 707,00 \$
L'usage principal est la classe P*			1 258,00 \$
L'usage principal est la classe ÉCO*			1 258,00 \$
L'usage principal est la classe I			3 600,00 \$
L'usage principal est la classe A			1 040,00 \$
L'usage principal est la classe U			3 600,00 \$
<i>*Pour un OBNL de classe P ou ÉCO</i>			596,00 \$

¹¹⁻¹² Une dérogation mineure est requise pour chacun des sujets visés ou des sujets associés, sauf pour un usage des classes **H1**, **H2** ou **H3** et un OBNL.

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) (N° 2018-299)			
L'usage principal est la catégorie H1			710,00 \$
L'usage principal est la catégorie H2			710,00 \$
L'usage principal est la catégorie H3			710,00 \$
L'usage principal est la catégorie H4			2 196,00 \$
L'usage principal est la catégorie H5			2 196,00 \$
L'usage principal est la classe H/PI			2 216,00 \$
L'usage principal est la classe C			2 707,00 \$
L'usage principal est la classe R			2 707,00 \$
L'usage principal est la classe P*			901,00 \$
L'usage principal est la classe ÉCO*			901,00 \$
L'usage principal est la classe I			3 600,00 \$
L'usage principal est la classe A			744,00 \$
L'usage principal est la catégorie U			3 600,00 \$
<i>*Pour un OBNL de classe P ou ÉCO</i>			596,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) (N° 2018-300)			
Demande d'approbation d'un Plan d'aménagement d'ensemble (par zone)	Incluant la modification d'un règlement d'urbanisme en lien avec un PAE		7 681,00 \$
DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT – ICI			
Règlement n° 2018-289, 2018-290, 2018-291, 2018-292, 2018-293, 2018-294, 2018-295, 2018-296, 2018-297, 2018-298, 2018-299 ou 2018-300	Procédure		3 031,00 \$
	Montant du remboursement si refus par le conseil municipal		2 085,00 \$
	Modification annuelle à l'initiative de la Ville (omnibus)		1 213,00 \$
DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT –RÉSIDENTIEL			
Règlement n° 2018-289, 2018-290, 2018-291, 2018-292, 2018-293, 2018-294, 2018-295, 2018-296, 2018-297, 2018-298, 2018-299 ou 2018-300	Procédure		2 505,00 \$
	Montant du remboursement si refus par le conseil municipal		1 723,00 \$
	Modification annuelle à l'initiative de la Ville (omnibus)		1 003,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
AUTRES PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION		
Entrepreneurs en déneigement (allées et stationnements privés)	Prix de base pour le premier véhicule	200,00 \$
	Chaque véhicule additionnel	50,00 \$
	Remplacement de permis perdu/volé	50,00 \$
Utilisation de l'emprise publique	Entreposage de matériaux ou d'équipements servant à un chantier	25 \$/jour (maximum de 45 jours/12 mois)
Licence pour animal domestique		Gratuit
PERMIS DE TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE (tournage ou séance photographique)		
Dépôt en garantie	Catégorie I	1 000,00 \$
	Catégorie II	2 000,00 \$
	Catégorie III et IV	5 000,00 \$
	Catégorie V	10 000,00 \$
Demande générale	Catégorie I	220,00 \$/jour/site
	Catégorie II	355,00 \$/jour/site
	Catégorie III	530,00 \$/jour/site
	Catégorie IV	765,00 \$/jour/site
	Catégorie V	1 405,00 \$/jour/site
Demande relative à un camp de base prévu dans la liste ci-après (camions, roulottes, cantine, génératrice, etc.): <ul style="list-style-type: none">• Centre administratif Clovis-Langlois• Bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère• Maison dite Louis-H.-La Fontaine• Cercle social Pierre-Boucher• Centre des glaces Gilles-Chabot• Marchés publics Lionel-Daunais et De Montbrun• Parcs municipaux	Catégorie II	118,00 \$/jour/site
	Catégorie III	236,00 \$/jour/site
	Catégorie IV	355,00 \$/jour/site
	Catégorie V	472,00 \$/jour/site

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
PERMIS DE TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE (tournage ou séance photographique) (suite)		
Demande relative à un site de stationnement prévu dans la liste ci-après (véhicules personnels seulement): <ul style="list-style-type: none">• Centre administratif Clovis-Langlois• Bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère• Maison dite Louis-H.-La Fontaine• Cercle social Pierre-Boucher• Centre des glaces Gilles-Chabot• Marchés publics Lionel-Daunais et De Montbrun• Parcs municipaux• Sur rue	Catégories II à V	118,00 \$/jour/site
Frais de retard	Pour toute demande accusant un retard :	
	• Entre 15 et 19 jours ouvrables	110,00 \$/jour/site
	• Entre 10 et 14 jours ouvrables	220,00 \$/jour/site
	• Entre 5 et 9 jours ouvrables	330,00 \$/jour/site
	• Moins de 4 jours ouvrables	440,00 \$/jour/site
Pénalités prévues en cas de tournage ou séance photographique sans permis	<p>1. S’il s’agit d’une personne physique :</p> <ul style="list-style-type: none">• pour une première infraction, une amende de 500 \$ à 1 000 \$;• pour une récidive, une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$. <p>2. S’il s’agit d’une personne morale :</p> <ul style="list-style-type: none">• pour une première infraction, une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$;• pour une récidive, une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$. <p>Si l’infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, des infractions distinctes.</p> <p>Ni la délivrance d’un constat d’infraction, ni le paiement d’une amende ou l’exécution d’un jugement en découlant ne dispensent le contrevenant de payer les frais du permis exigé.</p>	

SECTION C – SECTION SERVICES TECHNIQUES

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
REEMPLACEMENT DE SERVICES LATÉRAUX (EAU POTABLE ET ÉGOUT) DANS L'EMPRISE MUNICIPALE			
Services relatifs à des travaux d'infrastructures municipales			
NOUVEAUX SERVICES			
Travaux d'installation initiale sur une rue existante ayant déjà les conduites d'eau potable et d'égout sous la rue	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt de 1500 \$ par chèque certifié lors de la demande de permis• Montant total payable par chèque certifié, traite bancaire ou mandat de poste avant le début des travaux• Montant du dépôt déduit de la facture finale lorsque les travaux sont terminés, mais non remboursable si les travaux ne sont pas exécutés	Coût réel + 15 % de frais d'administration	
REEMPLACEMENT DES SERVICES			
Immeuble résidentiel unifamilial, bigénération, moins de six logements ou de classe agricole		1 300,00 \$	
Immeuble résidentiel autre que résidence unifamiliale, bigénération, moins de six logements ou de classe agricole		30 % du coût réel + 15 % de frais d'administration ou un montant minimum de 1 300,00 \$	
Immeuble commercial, industriel ou institutionnel	Travaux facturés selon les modalités des règlements de la Ville les décrétant	Coût réel + 15 % de frais d'administration	
<p><i>Le propriétaire doit présenter une preuve d'exécution des travaux par la Ville ou un de ses mandataires si l'ensemble des services latéraux ont été remplacés au cours des 15 dernières années et que le représentant de la Ville considère leur état satisfaisant.</i></p> <p><i>Les montants mentionnés relativement aux travaux de remplacement sont facturés à la charge du propriétaire par la Ville à la fin des travaux. Ceux-ci sont payables en deux versements égaux, le premier devant être effectué dans les 30 jours de la date du compte et le second dans les six mois de cette même date.</i></p> <p><i>Les tarifs reflètent le remplacement de trois services. Advenant l'impossibilité de remplacer les trois services, les frais applicables seront facturés au prorata (1/3 ou 2/3).</i></p> <p><i>Dans le cas où le branchement latéral à être remplacé dessert plus d'un immeuble résidentiel unifamilial, la Ville verra à installer un branchement latéral pluvial et latéral sanitaire par immeuble afin de rendre conformes ces immeubles à la réglementation. Conséquemment, chacun des immeubles desservis sera facturé conformément à la présente section.</i></p> <p><i>Un immeuble de catégorie mixte est facturé selon la catégorie prédominante déposée au rôle d'évaluation en vigueur.</i></p>			

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
Services relatifs à des travaux d’infrastructures municipales (suite)			
NOUVELLE INFRASTRUCTURE MUNICIPALE			
Conception, surveillance et gestion du dossier pour le développement de nouvelles rues sur le territoire de la municipalité	Services professionnels (laboratoire, arpentage, firme de génie, etc.)	Coût réel des services professionnels + frais de gestion du personnel de la Ville	
	Frais de gestion du personnel de la Ville	Taux horaire + avantages sociaux + 15 % de frais d’administration	
	Services professionnels rendus par la Ville. Le promoteur s’engage à payer le coût du personnel.	Taux horaire + avantages sociaux + 15 % de frais d’administration	
MODIFICATION DE PLAN DE LA VILLE À LA SUITE DES EXIGENCES D’UN TIERS			
Modification de plan à la demande d’une tierce partie	Frais de gestion du personnel de la Ville	Taux horaire + avantages sociaux + 15 % de frais d’administration	
Services relatifs à une demande de travaux ponctuelle			
Immeuble résidentiel	Unifamilial, bigénération, moins de six logements ou de classe agricole	1 847,50 \$	
	Tout autre immeuble résidentiel	30 % du coût réel + 15 % de frais d’administration	
Immeuble commercial, industriel ou institutionnel		Coût réel + 15 % de frais d’administration	
AUTRES TRAVAUX			
Ouverture ou fermeture de l’alimentation en eau potable	Pendant les heures régulières de travail	Gratuit	
	Après les heures régulières de travail	202,00 \$	
Cueillette de branches d’arbres à l’aide de la déchiqueteuse	Prix de base	104,00 \$/heure	
	Coût minimum (15 minutes)	26,00 \$	
Remorquage d’un véhicule		130,50 \$	
Réfection d’une entrée charretière	Trottoir ou trottoir-dalle	Coût réel	
	Bordure		
Sciage horizontal d’une entrée charretière	Bordure	Coût réel	
Installation, réparation et modification de compteurs d’eau		À la charge du propriétaire	
Entretien d’un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet ou d’un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet, ainsi que toute visite additionnelle		Coût réel + 15 % de frais d’administration	

SECTION D – SECTION SPORTS ET LOISIRS

DESCRIPTION	DÉTAILS		TARIF
ADMINISTRATION LOISIRS			
Carte Accès-Boucherville	Résident (période de 24 mois)		
	Carte individuelle		12,25 \$
	Carte familiale		27,50 \$
	Carte individuelle 65 ans et plus (période de 48 mois)		15,25 \$
	Non-résident (période de 12 mois)		
	Carte individuelle		94,00 \$ ou 12,00 \$/mois
	Carte familiale		228,00 \$
	Remplacement carte perdue		5,50 \$
Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations <i>*Consulter « LOCATION D’INSTALLATIONS AUX ORGANISATIONS ACCRÉDITÉES » pour connaître les tarifs établis pour certaines activités spéciales des organisations.</i>	Enfant		
	Du 1 ^{er} janvier au 31 août 2026*		11,50 \$/participant
	Du 1 ^{er} sept. au 31 déc. 2026*		12,00 \$/participant
	Adulte		
	Du 1 ^{er} janvier au 31 août 2026*		16,50 \$/participant
	Du 1 ^{er} sept. au 31 déc. 2026*		17,00 \$/participant
	Transport de matériel		
	Du 1 ^{er} janvier au 31 août 2026		60,00 \$
	Du 1 ^{er} sept. au 31 déc. 2026		65,00 \$
Technicien de scène chargé de projet (pour les organismes)	Soutien technique (3 heures et moins)		105,50 \$
	Appel de spectacle (4 heures)		116,50 \$
	Montage/démontage (8 heures)		288,00 \$
	Heure supplémentaire (après 8 heures de travail)		25,00 \$/heure
Technicien de scène chargé de projet (location privée)	Soutien technique		60,00 \$/heure
Publicité dans le programme de loisirs en ligne	1 page couleur		520,00 \$
	½ page couleur		345,00 \$
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE			
Documents en location	Livre (période de 21 jours)		4,00 \$
Frais de retard et documents perdus	Perte d'un document		Coût réel du document
	Document remis en retard		Sans frais
Document incomplet/abimé	Frais de réparation		9,50 \$
Abonnement	Bibliothèque seulement		Gratuit
Accès Internet			Gratuit
Frais d'impression	Noir et blanc		0,25 \$/page
	Couleur		1,25 \$/page
	Impression 3D		0,25 \$/gramme
Frais de photocopie	Noir et blanc		0,25 \$/page
Vente d'articles usagés	Jeux vidéo		5,25 \$
	Livres pour adulte usagés et multimédia		2,50 \$
	Livres jeunesse et revues		1,50 \$
Cahier d'histoire et de coloriage	Résident		11,00 \$
	Non-résident		17,50 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
SPORTS		
Patinage libre au Centre des glaces Gilles-Chabot	Admission à une séance	Gratuit
Bâton-rondelle	Admission à une séance	Gratuit
Piscine Pour les <u>résidents</u>	Admission à une séance pour les résidents détenteurs de la carte Accès-Boucherville	
	Enfant (moins de 12 mois)	Gratuit
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	2,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	4,00 \$
	Famille	8,00 \$
	Admission à une séance pour les résidents qui ne détiennent pas la carte Accès-Boucherville	
	Enfant (moins de 12 mois)	Gratuit
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	4,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	8,00 \$
	Famille	16,00 \$
	Forfait de 10 séances	
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	14,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	28,00 \$
	Abonnement 6 mois	
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	18,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	36,00 \$
	Famille	70,00 \$
	Abonnement annuel	
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	36,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	72,00 \$
	Famille	140,00 \$
Piscine Pour les <u>non-résidents</u>	Admission à une séance pour les non-résidents détenteurs de la carte Accès-Boucherville	
	Enfant (moins de 12 mois)	Gratuit
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	5,25 \$
	Adulte (16 ans et +)	10,50 \$
	Famille	21,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
SPORTS (suite)		
Piscine (suite) Pour les <u>non-résidents</u>	Admission à une séance pour les non-résidents qui ne détiennent pas la carte Accès-Boucherville	
	Enfant (moins de 12 mois)	Gratuit
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	10,50 \$
	Adulte (16 ans et +)	21,00 \$
	Famille	42,00 \$
Salle d'entraînement au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier Pour les <u>résidents seulement</u>	Par séance	4,25 \$
	Abonnement 6 mois	87,00 \$
	Abonnement 12 mois	148,00 \$
Badminton	Admission à une séance	Gratuit
PRÊT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS		
Comptoir de prêt		
Frais de retard	Jusqu'à concurrence de la valeur totale de l'équipement	10,00 \$/jour
Frais équivalent à la valeur de l'équipement en cas de perte, de bris ou de retard	Tous types de ballons de sport	40,00 \$
	Tous types de raquettes	50,00 \$
	Tous ensemble d'équipements et d'accessoires de sport	75,00 \$
DIVERS		
Camps de jour	Semaine	97,00 \$
	Journée à l'unité	24,00 \$
	Journée de sortie régulière	12,00 \$
	Journée de sortie spéciale	31,00 \$
	Relâche scolaire	29,00 \$
Animaparcs	Journée et semaine	Gratuit
	Journée de sortie régulière	12,00 \$
	Journée de sortie spéciale	31,00 \$

SECTION E – SECTION LOCATION D’INSTALLATIONS
ET DU MINIBUS ET UTILISATION DE MACHINERIE

DESCRIPTION		DÉTAILS		TARIF
LOCATION DE SALLES				
Bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère				
Salle Robert-Lionel-Séguin	Résident		48,00 \$/heure	
	Non-résident		78,00 \$/heure	
	Lancement de livre	Résident	Gratuit	
		Non-résident	78,00 \$/heure	
Café centre d’art				
Salle de projection – local 114	Résident		60,00 \$/heure	
	Non-résident		95,00 \$/heure	
	Artiste – Pratique individuelle		17,50 \$/jour/personne	
Espace détente – local 202	Non disponible			
Salle de réunion – local 204	Résident		24,00 \$/heure	
	Non-résident		43,00 \$/heure	
Atelier – local 203	Résident		24,00 \$/heure	
	Non-résident		43,00 \$/heure	
	Artiste – Pratique individuelle		12,00 \$/jour/personne	
Atelier – local 205	Résident		30,00 \$/heure	
	Non-résident		49,00 \$/heure	
	Artiste – Pratique individuelle		12,00 \$/jour/personne	
Atelier – local 303	Résident		30,00 \$/heure	
	Non-résident		49,00 \$/heure	
	Artiste – Pratique individuelle		12,00 \$/jour/personne	
Atelier – local 305	Résident		24,00 \$/heure	
	Non-résident		43,00 \$/heure	
	Artiste – Pratique individuelle		12,00 \$/jour/personne	
Atelier spécialisé Sculpture – local 211	Résident		34,00 \$/heure	
	Non-résident		53,00 \$/heure	
	Artiste – Pratique individuelle		17,50 \$/jour/personne	
Atelier spécialisé Vitrail et estampe – local 215	Résident		34,00 \$/heure	
	Non-résident		53,00 \$/heure	
	Artiste – Pratique individuelle		17,50 \$/jour/personne	
Atelier spécialisé Céramique – local 316	Artiste – Pratique individuelle		17,50 \$/jour/personne	
Centre Mgr-Poissant				
Café Belle-Lurette	Résident		54,00 \$/heure	
	Non-résident		91,00 \$/heure	

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
LOCATION DE SALLES (suite)			
Centre multifonctionnel Francine-Gadbois			
Salle ABC	Résident		465,00 \$/heure
	Non-résident		535,00 \$/heure
Salle AB	Résident		330,00 \$/heure
	Non-résident		380,00 \$/heure
Salle A, B ou C	Résident		160,00 \$/heure
	Non-résident		184,00 \$/heure
Salle polyvalente	Résident		105,00 \$/heure
	Non-résident		121,00 \$/heure
Salle de formation	Résident		60,00 \$/heure
	Non-résident		70,00 \$/heure
Salle des organismes	Résident		40,00 \$/heure
	Non-résident		46,00 \$/heure
Atelier 1	Résident		40,00 \$/heure
	Non-résident		46,00 \$/heure
Studio 1	Résident		60,00 \$/heure
	Non-résident		70,00 \$/heure
Studio 2	Résident		52,00 \$/heure
	Non-résident		60,00 \$/heure
Studio 3	Résident		52,00 \$/heure
	Non-résident		60,00 \$/heure
Studio 4	Résident		52,00 \$/heure
	Non-résident		60,00 \$/heure
Studio 5	Résident		60,00 \$/heure
	Non-résident		70,00 \$/heure
Salle 6	Résident		40,00 \$/heure
	Non-résident		46,00 \$/heure
Salle 7	Résident		40,00 \$/heure
	Non-résident		46,00 \$/heure
Cuisine	Résident		100,00 \$/heure
	Non-résident		115,00 \$/heure
Matériel spécialisé	Projecteur multimédia		20,00 \$
	Système de son	Petite salle	20,00 \$
		Grande salle	65,00 \$
	Réfrigérateur		20,00 \$
Cercle social Pierre-Boucher			
Grande salle	Résident		90,00 \$/heure
	Non-résident		152,00 \$/heure
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier			
Salle Euclide-Vézina	Résident		48,00 \$/heure
	Non-résident		79,00 \$/heure
Salle d'entraînement	Résident		60,00 \$/heure
Dojo Marcel-Bourelly	Demi-dojo		50,00 \$/heure
	Entier		100,00 \$/heure

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
LOCATION DE SALLES (suite)			
Maison du bénévolat			
Salle de réunion du Centre des générations	Résident		48,00 \$/heure
	Non-résident		79,00 \$/heure
LOCATION D'ESPACES SPORTIFS			
Glaces			
Saison hiver (réservation spontanée) 1 ^{er} janvier au 31 déc. 2026	Lundi au vendredi		
	Avant 8 h		158,00 \$/heure
	Entre 8 h et 18 h		210,00 \$/heure
	Entre 18 h et 22 h 30		289,00 \$/heure
	Après 22 h 30		210,00 \$/heure
	Samedi et dimanche		
	Avant 8 h		158,00 \$/heure
	Entre 8 h et 18 h		210,00 \$/heure
	Entre 18 h et 22 h 30		273,00 \$/heure
	Après 22 h 30		210,00 \$/heure
	Autres (jusqu'à 18 h)		
	Journées pédagogiques et fériés <i>(selon le calendrier scolaire du Centre de service scolaire des Patriotes et de l'école Les Trois Saisons)</i>		158,00 \$/heure
	Club house		
	Résident		54,00 \$/heure
	Non-résident		81,00 \$/heure
	Salle 3		
	Résident		36,00 \$/heure
	Non-résident		54,00 \$/heure
	Hall 1-2 ou Hall 3-4		
	Résident		48,00 \$/heure
	Non-résident		79,00 \$/heure
	Salle Poitras		
	Résident		40,00 \$/heure
	Non-résident		72,00 \$/heure
	Salle d'étude 1		
	Résident		48,00 \$/heure
	Non-résident		79,00 \$/heure
	Salle d'étude 2		
	Résident		36,00 \$/heure
	Non-résident		54,00 \$/heure
	Vestiaire		
	Résident		26,00 \$/heure*
	Non-résident		39,00 \$/heure*
	<i>*inclus lors de la location d'une glace</i>		
Saison hiver (contrat privé) 3 sept. au 31 décembre 2026 1 ^{er} janvier au 30 mars 2027	Lundi au vendredi		
	Avant 8 h		195,00 \$/heure
	Entre 8 h et 18 h		319,00 \$/heure
	Entre 18 h et 22 h 30		377,00 \$/heure
	Après 22 h 30		319,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS		TARIF
LOCATION D'ESPACES SPORTIFS (suite)			
Glaces (suite)			
Saison hiver (contrat privé) 3 sept. au 31 décembre 2026 1 ^{er} janvier au 30 mars 2027 (suite)	Samedi et dimanche		
	Avant 8 h		195,00 \$/heure
	Entre 8 h et 18 h		264,00 \$/heure
	Entre 18 h et 22 h 30		300,00 \$/heure
	Après 22 h 30		264,00 \$/heure
Saison été (réservation spontanée)	Lundi au vendredi		
	Avant 18 h		173,00 \$/heure
	Entre 18 h et 22 h 30		242,00 \$/heure
	Après 22 h 30		173,00 \$/heure
	Samedi et dimanche		
	Avant 8 h		147,00 \$/heure
	Entre 8 h et 18 h		173,00 \$/heure
	Entre 18 h et 22 h 30		204,00 \$/heure
	Après 22 h 30		173,00 \$/heure
Saison été (contrat privé) 1 ^{er} avril au 2 septembre 2026	Lundi au vendredi		
	Avant 18 h		205,00 \$/heure
	Entre 18 h et 22 h 30		267,00 \$/heure
	Après 22 h		205,00 \$/heure
	Samedi et dimanche		
	Avant 8 h		170,00 \$/heure
	Entre 8 h et 18 h		205,00 \$/heure
	Entre 18 h et 22 h 30		233,00 \$/heure
	Après 22 h		205,00 \$/heure
Curling Janvier à mai 2026	Location curling occasionnel		103,50 \$/heure
	Programme d'initiation avec animateur (par piste)		217,25 \$/2 heures
	Journée d'entreprise ou tournoi (20 à 25 heures)		88,00 \$/heure
	Journée d'entreprise ou tournoi (26 heures et plus)		82,00 \$/heure
	Prix par invité d'un membre du Club de curling		10,00 \$/heure
Curling Septembre à décembre 2026	Location curling occasionnel		109,00 \$/heure
	Programme d'initiation avec animateur (par piste)		228,00 \$/2 heures
	Journée d'entreprise ou tournoi (20 à 25 heures)		93,00 \$/heure
	Journée d'entreprise ou tournoi (26 heures et plus)		86,00 \$/heure
	Prix par invité d'un membre du Club de curling		11,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
LOCATION D'ESPACES SPORTIFS (suite)		
Terrains de baseball et balle-molle		
Terrains de baseball et balle-molle	Résident	25,00 \$/heure*
	Non-résident	54,00 \$/heure*
	Éclairage (obligatoire à partir de 20 h 30)	30,00 \$/heure*
	Frais d'entretien	58,00 \$*
	Dépôt de garantie pour la clé	100,00 \$*
	<i>*Les frais d'entretien s'appliquent à toute location. Sur demande, un entretien supplémentaire peut être fait au même tarif. Le coût de l'éclairage est en sus. Une clé est requise pour avoir accès à la cabane de marqueurs. Un dépôt de garantie est exigé.</i>	
Terrains de soccer naturels		
Terrain de soccer naturel pour <u>sept joueurs</u>	Résident	12,00 \$/heure*
	Non-résident	26,00 \$/heure*
	Éclairage (obligatoire à partir de 20 h 30)	30,00 \$/heure*
	<i>*Le coût de l'éclairage est en sus. Disponible uniquement au parc-école Paul-VI.</i>	
Terrain de soccer naturel pour <u>neuf joueurs</u>	Résident	15,00 \$/heure
	Non-résident	31,00 \$/heure
	Éclairage	Non disponible
Terrain de soccer naturel pour <u>onze joueurs</u>	Résident	18,50 \$/heure
	Non-résident	39,50 \$/heure
	Éclairage	Non disponible
Terrains synthétiques		
Terrains de soccer Terrains de baseball	Résident	68,50 \$/heure*
	Non-résident	145,00 \$/heure*
	Éclairage (obligatoire à partir de 20 h 30)	36,25 \$/heure
	<i>*Le coût de l'éclairage est en sus.</i>	
Terrain de volleyball de plage		
Parc Pierre-Laporte	Réservation spontanée	Gratuit
	Résident	14,25 \$/heure
	Non-résident	30,00 \$/heure
	Éclairage	Inclus
Terrain de pickleball		
Parc Pierre-Laporte (patinoire multisport)	Résident	14,25 \$/heure
	Non-résident	30,00 \$/heure
	Éclairage	Inclus
Terrain de basketball		
Parc Pierre-Laporte (patinoire multisport)	Résident	17,50 \$/heure
	Non-résident	37,00 \$/heure
	Éclairage	Inclus
Terrain de tennis		
Parc Pierre-Laporte	Résident	14,25 \$/heure

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
LOCATION D'ESPACES SPORTIFS (suite)			
Hockey cosom			
Parc Pierre-Laporte (patinoire multisport)	Résident		35,00 \$/heure
	Non-résident		74,00 \$/heure
Piscines			
Paul-VI			83,75 \$/heure
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (pour les <u>résidents</u>)	Bassin 1 (10 couloirs)		237,00 \$/heure
	Bassin 2 (8 couloirs)		178,25 \$/heure
	Bassin 3 et glissoire		118,50 \$/heure
	Bassin extérieur		118,50 \$/heure
	Bassin 1-2-3		486,00 \$/heure
	Couloir		36,00 \$/heure/couloir
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (pour les <u>non-résidents</u>)	Bassin 1 (10 couloirs)		503,50 \$/heure
	Bassin 2 (8 couloirs)		379,00 \$/heure
	Bassin 3 et glissoire		251,75 \$/heure
	Bassin extérieur		251,75 \$/heure
	Bassin 1-2-3		1 032,75 \$/heure
	Couloir		77,50 \$/heure/couloir
Sauveteur supplémentaire			39,00 \$/heure
Moniteur supplémentaire			41,25 \$/heure
LOCATION DU MINIBUS*			
Frais de nettoyage	Usage excessif		200,00 \$
<i>*Les utilisateurs doivent faire le plein d'essence après chaque utilisation du minibus.</i>			
En vigueur jusqu'au 31 août 2026			
Trajet <u>de moins</u> de 20 km			15,00 \$
Trajet <u>de plus</u> de 20 km	Utilisation <u>de moins</u> de 6 heures		45,00 \$ (tarif de base) + 0,30 \$/km
	Utilisation <u>de plus</u> de 6 heures		75,00 \$/jour (tarif de base) + 0,30 \$/km
En vigueur du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2026			
Trajet <u>de moins</u> de 20 km			15,50 \$
Trajet <u>de plus</u> de 20 km	Utilisation <u>de moins</u> de 6 heures		46,00 \$ (tarif de base) + 0,30 \$/km
	Utilisation <u>de plus</u> de 6 heures		76,50 \$/jour (tarif de base) + 0,30 \$/km
Programme Sport-études			
Trajet <u>de moins</u> de 20 km			50,00 \$
Trajet <u>de plus</u> de 20 km	Utilisation <u>de moins</u> de 6 heures		100,00 \$ (tarif de base) + 0,50 \$/km
	Utilisation <u>de plus</u> de 6 heures		150,00 \$ (tarif de base) + 0,50 \$/km

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
LOCATION D'ÉTAL DE MARCHÉ PUBLIC			
Marché De Montbrun			
Saison – 7 jours/semaine Avril à octobre	Tarif régulier	3 115,00 \$	
	Tarif réduit*	1 557,50 \$	
	*Le tarif réduit (50 % du tarif régulier) est accordé aux maraîchers bouchervillois dont la production est entièrement biologique.		
Vente de sapins de Noël Novembre à décembre		927,00 \$	
Marché Lionel-Daunais			
MARCHÉ ÉPHÉMÈRE (ESPACE 10 X 10)			
1 jour/semaine	Tarif régulier	40,00 \$	
	Tarif réduit*	20,00 \$	
Saison (15 semaines)	Tarif régulier	550,00 \$	
	Tarif réduit*	275,00 \$	
*Le tarif réduit (50 % du tarif régulier) est accordé aux producteurs locaux bouchervillois.			
KIOSQUES PERMANENTS			
1 jour/semaine	Tarif régulier	50,00 \$	
	Tarif réduit*	25,00 \$	
2 jours/semaine	Tarif régulier	80,00 \$	
	Tarif réduit*	45,00 \$	
*Le tarif réduit (50 % du tarif régulier) est accordé aux maraîchers bouchervillois dont la production est entièrement biologique.			
SAISON			
7 jours/semaine Avril à octobre	Tarif régulier	3 115,00 \$	
	Tarif réduit*	1 557,50 \$	
*Le tarif réduit (50 % du tarif régulier) est accordé aux maraîchers bouchervillois dont la production est entièrement biologique.			
SAPINS DE NOËL			
Vente de sapins de Noël Novembre à décembre	Période complète	702,25 \$	
	Tarif quotidien	78,75 \$	
LOCATION D'INSTALLATIONS MUNICIPALES POUR DES FINS DE TOURNAGE			
Parc Pierre-Laporte			
Patinoire multisport		118,00 \$/heure	
Terrain de volleyball		59,75 \$/heure	
Terrain synthétique		354,00 \$/heure ou 1 769,50 \$/jour	
Terrain de baseball		118,00 \$/heure	
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier			
Dojo		118,00 \$/heure	
Passerelle		118,00 \$/heure	
Salle Euclide-Vézina		90,00 \$/heure	
Piscine		Non disponible	
Autres installations			
Club d'aviron (terrasse)		118,00 \$/heure	
Terrain de baseball		118,00 \$/heure	
Terrain de soccer		118,00 \$/heure	

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
LOCATION D’INSTALLATIONS MUNICIPALES POUR DES FINS DE TOURNAGE (suite)		
Autres installations (suite)		
Piscine Paul-VI		354,00 \$/heure ou 1 685,25 \$/jour
Parc et espace vert		118,00 \$/heure
Centre administratif Clovis-Langlois		Non disponible
Bibliothèque Montarville- Boucher-De La Bruère	Salle Robert-Lionel-Séguin	89,00 \$/heure
	Espace public	236,00 \$/heure
Marchés publics		118,00 \$/heure
Café centre d’art	Espace détente	118,00 \$/heure
	Salle de projection	118,00 \$/heure
	Atelier	61,75 \$/heure
LOCATION D’INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 août 2026)		
Installations municipales		
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier	Piscine extérieure	73,50 \$/heure
	Piscine intérieure	73,50 \$/heure
	Piscine Paul-VI	73,50 \$/heure
	Salle de judo	29,00 \$/heure
	Salle de musculation	29,00 \$/heure
	Salle Euclide-Vézina	11,50 \$/heure
Parc Pierre-Laporte	Patinoire multisport	22,75 \$/heure
	Terrain de volleyball extérieur	6,25 \$/heure
	Chalet Sébastien-Lareau, grande salle	29,00 \$/heure
	Ligue de tennis	
	Printemps (1 ^{er} avril au 31 mai)	20,00 \$
	Été (1 ^{er} juin au 31 août)	30,00 \$
	Automne (1 ^{er} sept. au 31 oct.)	20,00 \$
	Ligue de tennis associative	70,00 \$/participant
Bibliothèque	Salle Robert-Lionel-Séguin	29,00 \$/heure
Maison du bénévolat Ronald-Beaupré	Salle de réunion du Centre des générations	11,75 \$/heure
Terrains sportifs	Terrain de baseball	23,75 \$/heure
	Éclairage terrain baseball	30,00 \$/heure
	Allée de pétanque au parc Rivière-aux-Pins	5,75 \$/heure
	Allée de pétanque au parc L.-H.-Lafontaine	5,75 \$/heure
	Allée de pétanque au parc Vincent-D’Indy	5,75 \$/heure
	Terrain de soccer	23,75 \$/heure
	Éclairage terrain de soccer	30,00 \$/heure
	Terrain synthétique	58,00 \$/heure
	Éclairage terrain synthétique	36,25 \$/heure
	Piste à rouleaux (pumptrack)	23,00 \$/heure
	Parc de planche à roulettes	23,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (suite) (en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 août 2026)		
Installations municipales (suite)		
Café centre d'art	Café	34,25 \$/heure
	Salle de projection	22,75 \$/heure
	Atelier 203	11,50 \$/heure
	Salle 204	11,50 \$/heure
	Atelier 205	17,50 \$/heure
	Atelier de sculpture	11,50 \$/heure
	Atelier de vitrail	11,50 \$/heure
	Atelier 302	11,50 \$/heure
	Atelier 303	11,50 \$/heure
	Atelier 305	11,50 \$/heure
	Atelier de céramique	11,50 \$/heure
Centre administratif Clovis-Langlois	Salle Antoine-Demers	11,50 \$/heure
Centre Mgr-Poissant	Café-cuisine	29,00 \$/heure
	Cuisine	11,50 \$/heure
	Local 208	11,50 \$/heure
	Local 304	17,50 \$/heure
Centre multifonctionnel Francine-Gadbois	Atelier 1	11,50 \$/heure
	Cuisine	11,50 \$/heure
	Garderie	11,50 \$/heure
	Studio 1	29,00 \$/heure
	Studio 2	22,75 \$/heure
	Studio 3	22,75 \$/heure
	Studio 4	22,75 \$/heure
	Studio 5	22,75 \$/heure
	Salle 6 (vestiaire)	11,50 \$/heure
	Salle 7	11,50 \$/heure
	Salle A	34,25 \$/heure
	Salle B	34,25 \$/heure
	Salle C	34,25 \$/heure
	Salle de formation	29,00 \$/heure
	Salle des organismes	11,50 \$/heure
	Salle polyvalente	29,00 \$/heure
	Verrière	22,75 \$/heure
Cercle social Pierre-Boucher	Grande salle/cuisine	29,00 \$/heure
Centre des glaces Gilles-Chabot	Glace 1, 2, 3 ou 4	75,00 \$/heure
	Dalle de béton (été)	50,00 \$/heure
	Salle Poitras	11,50 \$/heure
	Salle 3	11,50 \$/heure
	Turf (curling été)	50,00 \$/heure
	Club house (curling)	11,50 \$/heure

DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (suite) (en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 août 2026)			
Installations scolaires			
École Boucherville Elementary School	Gymnase		29,00 \$/heure
Écoles primaires du Centre de services scolaires des Patriotes	Gymnase		32,00 \$/heure
	Frais de fausse alarme		101,50 \$
École secondaire De Mortagne	Aile D		32,00 \$/heure
	Cafétéria		38,25 \$/heure
	Classe		11,50 \$/heure
	Gymnase 1 : plateau 1		59,00 \$/heure
	Gymnase 1 : plateau 2		59,00 \$/heure
	Gymnase 2 : plateau 3		59,00 \$/heure
	Gymnase 2 : plateau 4		59,00 \$/heure
	Gymnase 3		38,25 \$/heure
Autres installations			
Église de Sainte-Famille	Concert-pratique à l'église		
	Prix de base (7 heures)		508,25 \$
	Heure supplémentaire		67,25 \$/heure
	Salle paroissiale		34,25 \$/heure
Paroisse Saint-Sébastien	Sous-sol		29,00 \$/heure
Centre communautaire Saint-Louis	Salle		34,25 \$/heure
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (en vigueur à partir du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2026)			
Installations municipales			
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier	Piscine extérieure		75,00 \$/heure
	Piscine intérieure		75,00 \$/heure
	Piscine Paul-VI		75,00 \$/heure
	Dojo Marcel-Bourelly		29,50 \$/heure
	Salle d'entraînement		29,50 \$/heure
	Salle Euclide-Vézina		11,75 \$/heure
Parc Pierre-Laporte	Ligue de tennis		39,00 \$/participant
	Patinoire multisport		23,00 \$/heure
	Terrain de volleyball de plage		6,50 \$/heure
	Chalet de tennis Sébastien-Lareau	Vestiaire	4,00 \$/heure
		Réception	2,00 \$/heure
		Petite salle	4,00 \$/heure
		Grande salle	11,50 \$/heure
	Terrain de tennis	Acrylique (surface dure)	11,75 \$/heure
		Terre battue	15,00 \$/heure
	Terrain de pickleball	Acrylique (surface dure)	6,00 \$/heure
	Terrain de baseball	Surface synthétique	59,00 \$/heure
		Éclairage terrain	37,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS		TARIF
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (en vigueur à partir du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2026) (suite)			
Installations municipales (suite)			
Parc Pierre-Laporte (suite)	Patinoire multisport	Basketball	11,50 \$/heure
		Pickleball	5,00 \$/heure
	Piste de BMX		25,00 \$/heure
Bibliothèque	Salle Robert-Lionel-Séguin		29,50 \$/heure
Maison du bénévolat Ronald-Beaupré	Salle de réunion du Centre des générations		11,75 \$/heure
Terrains sportifs	Terrain de baseball	Terrain naturel	24,25 \$/heure
		Éclairage terrain	31,00 \$/heure
	Allée de pétanque		6,00 \$/heure
	Terrain de soccer	Surface synthétique	59,00 \$/heure
		Éclairage terrain	37,00 \$/heure
		Terrain naturel	24,25 \$/heure
		Éclairage terrain	31,00 \$/heure
Piste à rouleaux (pumptrack)		23,50 \$/heure	
Parc de planche à roulettes		23,50 \$/heure	
Café centre d'art	Café		35,00 \$/heure
	Salle de projection		23,25 \$/heure
	Atelier 203		11,75 \$/heure
	Salle 204		11,75 \$/heure
	Atelier 205		17,75 \$/heure
	Atelier de sculpture		11,75 \$/heure
	Atelier de vitrail		11,75 \$/heure
	Atelier 302		11,75 \$/heure
	Atelier 303		11,75 \$/heure
	Atelier 305		11,75 \$/heure
	Atelier de céramique		11,75 \$/heure
Centre administratif Clovis-Langlois	Salle Antoine-Demers		11,75 \$/heure
Centre Mgr-Poissant	Café-cuisine		29,50 \$/heure
	Cuisine		11,75 \$/heure
	Local 208		11,75 \$/heure
	Local 304		18,00 \$/heure
Centre multifonctionnel Francine-Gadbois	Atelier 1		11,75 \$/heure
	Cuisine		11,75 \$/heure
	Garderie		11,75 \$/heure
	Studio 1		29,50 \$/heure
	Studio 2		23,25 \$/heure
	Studio 3		23,25 \$/heure
	Studio 4		23,25 \$/heure
	Studio 5		23,25 \$/heure
	Salle 6 (vestiaire)		11,75 \$/heure
	Salle 7		11,75 \$/heure
	Salle A		35,00 \$/heure
	Salle B		35,00 \$/heure
	Salle C		35,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (en vigueur à partir du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2026) (suite)		
Installations municipales (suite)		
Centre multifonctionnel Francine-Gadbois (suite)	Salle de formation	29,50 \$/heure
	Salle des organismes	11,75 \$/heure
	Salle polyvalente	29,50 \$/heure
	Verrière	23,25 \$/heure
Cercle social Pierre-Boucher	Grande salle/cuisine	29,50 \$/heure
Centre des glaces Gilles-Chabot	Glace 1, 2, 3 ou 4	76,50 \$/heure
	Dalle de béton (été)	51,00 \$/heure
	Salle Poitras	11,75 \$/heure
	Salle 3	7,50 \$/heure
	Turf (curling été)	51,00 \$/heure
	Club house (curling)	11,75 \$/heure
	Hall 1-2 ou Hall 3-4	15,00 \$/heure
	Salle d'étude 1	11,75 \$/heure
	Salle d'étude 2	9,00 \$/heure
	Vestiaire	6,50 \$/heure*
	*inclus lors de la location d'une glace	
Installations scolaires		
École Boucherville Elementary School	Gymnase	29,50 \$/heure
Écoles primaires du Centre de services scolaires des Patriotes	Gymnase	32,75 \$/heure
	Frais de fausse alarme	104,00 \$
École secondaire De Mortagne	Aile D	32,75 \$/heure
	Cafétéria	39,00 \$/heure
	Classe	11,75 \$/heure
	Gymnase 1 : plateau 1	60,25 \$/heure
	Gymnase 1 : plateau 2	60,25 \$/heure
	Gymnase 2 : plateau 3	60,25 \$/heure
	Gymnase 2 : plateau 4	60,25 \$/heure
	Gymnase 3	39,00 \$/heure
Autres installations		
Église de Sainte-Famille	Concert-pratique à l'église	
	Prix de base (7 heures)	520,00 \$
	Heure supplémentaire	70,00 \$/heure
	Salle paroissiale	35,00 \$/heure
Paroisse Saint-Sébastien	Sous-sol	30,00 \$/heure
Centre communautaire Saint-Louis	Salle	36,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
UTILISATION DE MACHINERIE MUNICIPALE		
Balai aspirateur sur camion		171,85 \$/heure
Camion avec arrosoir de rue		200,95 \$/heure
Chargeur sur roues		171,85 \$/heure
Rétro-excavatrice		132,10 \$/heure
Tracteur 40 HP à trottoir et à gazon sans accessoire		109,15 \$/heure
Faucheuse pour tracteur 40 HP à trottoir et gazon		109,15 \$/heure
Tondeuse pour tracteur 40 HP à trottoir et gazon		109,15 \$/heure
Souffleuse pour tracteur 40HP à trottoir et gazon		132,10 \$/heure
Aspirateur à gazon		132,10 \$/heure
Vaporisateur		132,10 \$/heure
Camion nettoyage d'égout		309,00 \$/heure
Camionnette		54,55 \$/heure
Camion à benne 10 roues (19 500 livres et moins)		114,75 \$/heure
Camion à nacelle		132,10 \$/heure
Camion service aqueduc et égout		132,10 \$/heure
Camion 10 roues avec équipement à neige		200,95 \$/heure
Souffleuse à neige motorisée pour chargeur		401,65 \$/heure
Débroussailleuse		287,15 \$/heure
Pompe 4 po (10,6 cm) sur roues		32,90 \$/heure
Pompe 6 po (15,4 cm) sur roues		52,50 \$/heure
Compresseur sur roues		68,85 \$/heure
Génératrice sur roues		68,85 \$/heure
Rouleau compacteur		132,10 \$/heure
Camion-citerne		200,95 \$/heure
Camion avec boîte fermée de 12 à 16 pieds		155,05 \$/heure
Camion atelier mécanique		132,10 \$/heure
Installation technique de logos sur glace		247,50 \$/par logo